



Opportunité de développement éolien

COMMUNES DE CHENOIS ET DE LESSE

En adéquation avec la volonté des élus de Chenois et de Lesse, ce bulletin d'information vous est proposé afin de vous renseigner sur l'énergie éolienne ainsi que sur les opportunités de projet sur votre territoire. Bonne lecture et bonne année !

La politique nationale et régionale vise à développer la filière éolienne !

Au niveau national, la programmation pluriannuelle de l'énergie, issue de la loi de la transition énergétique, fixe le doublement des capacités éoliennes d'ici 2028.

Au niveau régional, le schéma éolien de Lorraine avait pour objectif d'installer 1500 MW d'ici 2020.

Au 30 juin 2020, sur les 996 MW raccordés en Lorraine lors des 15 dernières années, 314 MW sont installés en Moselle, soit 21% de l'objectif régional pour 2020.

Venez échanger !

Lors des permanences publiques d'information

qui auront lieu en mairie de Chenois et de Lesse.

Entre le :

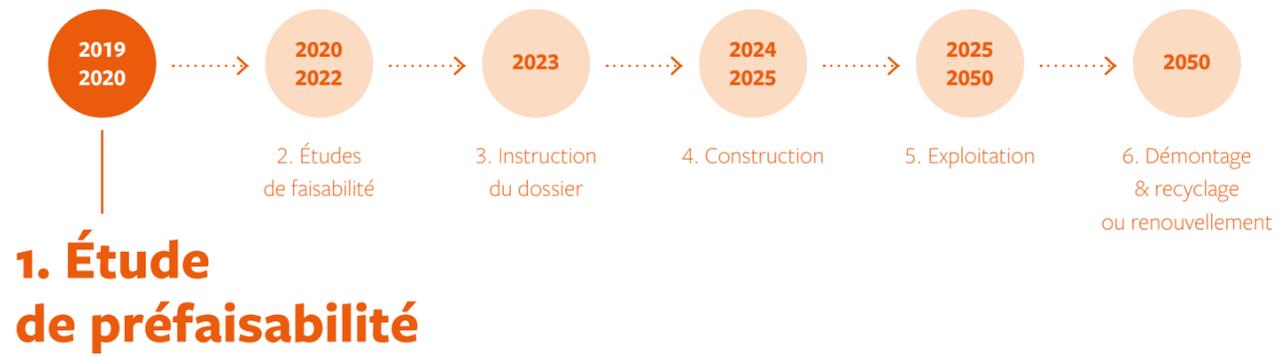
7
JANVIER
2021

et le :

9
JANVIER
2021

Voir les modalités d'accueil des permanences en dernière page.

ÉTAPES DU PROJET ET PLANNING PRÉVISIONNEL



CADRE DU PROJET

Après plusieurs échanges avec les élus de Chenois en 2019, la réalisation de pré diagnostics et les premières consultations, la zone d'étude est étendue sur la commune de Lesse en 2020.

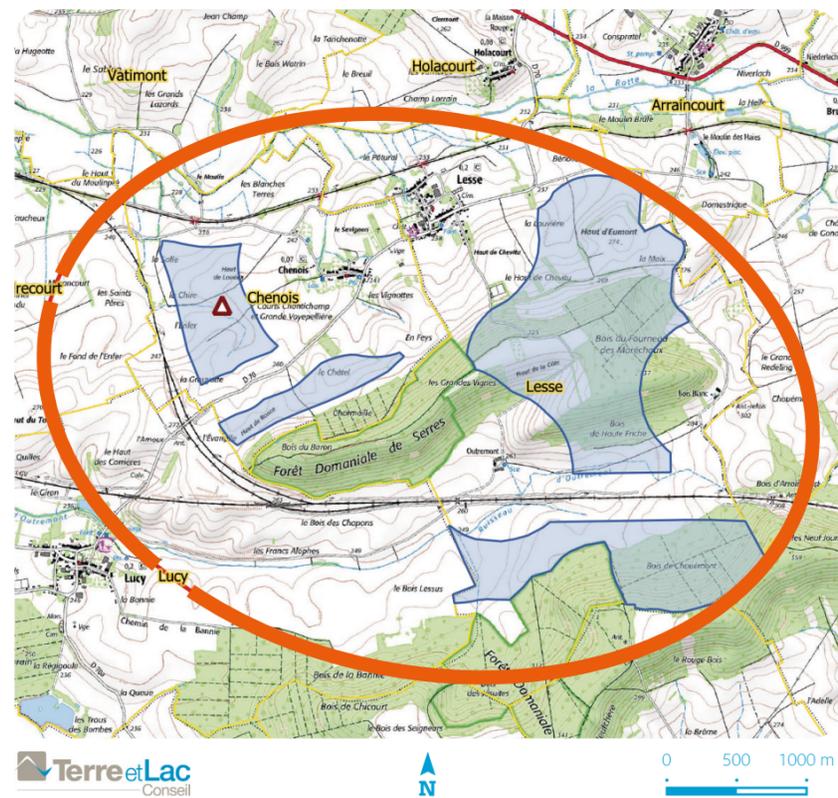
Les deux conseils municipaux ont délibéré en faveur de la poursuite des études avec la création d'un comité de pilotage permettant le suivi du projet et la mise en œuvre de la concertation.

Dans la volonté de développer un projet territorial en transparence, ce comité, constitué de représentants des communes et de Terre et Lac Conseil, va se réunir régulièrement pour examiner les avancées du projet et discuter des orientations à donner : concertation, mesures compensatoires et d'accompagnement, financement participatif, etc.

ZONE D'ÉTUDE

La carte ci-dessous illustre la zone d'étude du projet ainsi que les zones sur lesquelles il serait possible d'envisager l'installation d'éoliennes (Zones d'Implantation Potentielles ou ZIP).

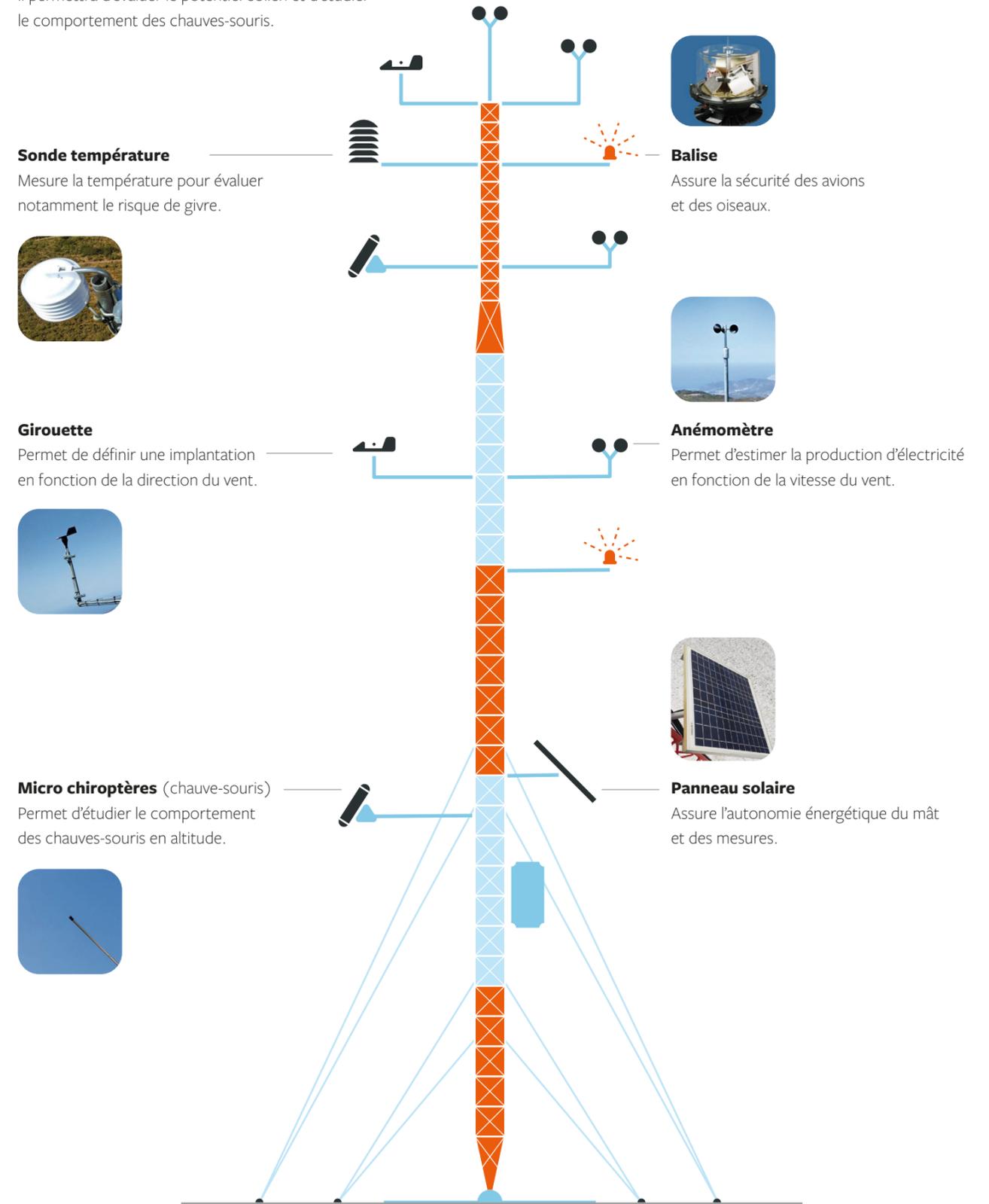
Ces études permettront d'identifier les sensibilités humaines, paysagères, environnementales... Pour ensuite évaluer la faisabilité d'un projet et proposer une implantation recherchant le moindre impact.



- Limites communales
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- ▲ Mât de mesure du potentiel éolien
- Zone d'étude

INSTALLATION D'UN MÂT DE MESURES

Un mât de mesures va être installé début 2021 sur la commune de Chenois (voir emplacement sur la carte ci-contre). Équipé de nombreux capteurs, il permettra d'évaluer le potentiel éolien et d'étudier le comportement des chauves-souris.



PERMANENCES PUBLIQUES D'INFORMATION

Des permanences publiques d'information vont être organisées **du 7 au 9 janvier 2021** dans les mairies de Chenois et de Lesse. Ce moment d'échanges, *ouvert à tous*, permettra de présenter cette opportunité de développement éolien, de répondre aux interrogations et de recueillir vos avis, idées, suggestions...

DANS LE CONTEXTE SANITAIRE ACTUEL ET POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS, DIFFÉRENTES MESURES DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES:

- 1 Se munir d'un masque, d'un stylo et se désinfecter les mains.
- 2 Respecter les règles de distanciation physique.
- 3 Réserver **obligatoirement** un créneau de 1h à 2h auprès d'**Antoine Juillion** au **06 25 75 76 87** ou de **Damien Vacalus** au **06 20 95 41 72**.
(N'hésitez pas à laisser un message.)

**Vous pouvez réserver un créneau de 1h à 2h
aux jours et tranches horaires suivantes:**

Jeudi
7
JANVIER
2021
•
8h30 - 13h00
14h00 - 20h00
Mairie de Chenois

Vendredi
8
JANVIER
2021
•
8h30 - 13h00
14h00 - 20h00
Mairie de Lesse

Samedi
9
JANVIER
2021
•
9h00 - 12h00
Mairie de Lesse
13h00 - 16h00
Mairie de Chenois

Selon l'évolution du contexte sanitaire, l'organisation de ces permanences pourra être modifiée, voire reportée ultérieurement.

EN SAVOIR PLUS SUR L'ÉOLIEN :



<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-eolien-en-10-questions.pdf>



https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2018/05/livret_fee_ppe_2018_web2.pdf?x11062

RESTER INFORMÉ SUR LE PROJET :

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter
Damien Vacalus : 06 20 95 41 72



Le savez-vous ?

1. Quel a été la part de l'éolien dans la consommation électrique française au premier semestre 2020 ?

- a. 0,5 %
- b. 3,0 %
- c. 9,5%

2. Quel a été le tarif moyen de l'électricité éolienne lors du dernier appel d'offre de l'État ?

- a. 5,97 c€/ kWh
- b. 8,38 c€/ kWh
- c. 17,65 c€/ kWh

3. Quel est le niveau acoustique moyen d'une éolienne à 500 mètres ?

- a. 35 dB(A)
- b. 60 dB(A)
- c. 105 dB(A)

Pour connaître les réponses à ces questions, rendez-vous lors des permanences publiques d'information ou sur le prochain bulletin d'information.